

# ACTES SEMIOTIQUES

La pratique de l'impertinence\*

Jacques Geninasca

« Insolent », « arrogant », « outrecuidant », « désobligeant », l'impertinent peut être tout cela, à tout le moins au regard de ceux qui sont les témoins, et les juges, de son comportement.

Dans tout acte d'impertinence, sont appelés à collaborer trois actants, correspondant aux acteurs habituels de l'acte d'impertinence, le sujet de l'impertinence, le témoin (individuel ou collectif) de sa pratique, la « victime », celui ou celle qui pourrait se sentir visé par l'intervention, verbale ou non verbale de nature impertinente.

L'impertinent dispose d'une savoir spontané, naturel, sur les conditions de l'interaction subjective, sur le statut polyphonique des énoncés comme sur le champ dialogique dans lequel il se meut et agit. Sa condition rappelle celle du métèque, à ceci près qu'il apprécie le fait d'être marginalisé et qu'il est heureux, à l'occasion, de le manifester, d'en faire montre non pour se mettre en valeur, mais bien, avant tout, pour se faire plaisir.

Il y a un plaisir de l'impertinence, dans la mesure où celle-ci correspond à acte de refus passionné de ce qui n'aurait pas lieu d'être, la complaisance à un discours, une pratique qui, de par sa conformité aux normes institutionnelles et sociales, ne peut engendrer, aux yeux de l'impertinent, qu'un profond ennui.

L'impertinence a les caractéristiques d'un acte libertaire dont la pratique est, à chaque fois, libératrice, et par là-même source de plaisir. L'impertinent éprouve, en premier lieu, le plaisir inhérent au risque qu'il prend en refusant visiblement de se conformer à ce qu'on appelle la bienséance, plaisir gratifiant, solidaire du sentiment d'avoir accompli, en tout état de cause, une sorte de devoir. Le plaisir s'accroît, sans doute, lorsque l'impertinence est couronnée de succès, qu'elle recueille une approbation publique et quand elle met un terme à la situation jugée intolérable qui l'avait provoquée.

---

\* Cette page, datée du 22 juin 2009, est l'une des dernières que Jacques Geninasca ait écrites avant de mourir, le 22 mai 2010. Son caractère inachevé n'empêchera pas ceux qui l'ont connu d'y reconnaître celui que nous considérons comme le *prince des impertinents*. (Note des éditeurs.)

L'impertinence se distingue de l'ironie, avec laquelle on pourrait la confondre, en ceci qu'elle ne vise pas celui qui peut en être la « victime », mais plutôt une pratique ou un discours, dont cette victime se trouve être, en telle circonstance, le sujet, ou le complice. Le plaisir de l'impertinent est étranger au plaisir solitaire, égoïste ou égotiste, de l'ironiste, il aspire à être un plaisir partagé.

Plaisir, certes, mais armé, dont la forme préférée, et la plus efficace, est une brièveté fulgurante.